SOCIÉTÉ DE VÈNERIE

Communiqué du 30 mars 2021

La chasse à courre sort renforcée d'une saison, au cours de laquelle elle aura été attaquée sur plusieurs fronts

La saison de chasse à courre s'achève demain, mercredi 31 mars. Pratiquée, à pied ou à cheval, dans 70 départements par 390 équipages, la chasse à courre a, sur le terrain, subi des attaques plus rares mais aussi plus violentes de la part de saboteurs radicalisés. Les tentatives de remise en cause législative ont toutes échoué. En revanche, ces attaques ont déclenché un soutien de l'ensemble des acteurs de la chasse, de la ruralité et de nombreux parlementaires. La chasse à courre en sort renforcée.

1. Division et radicalisation des militants anti-chasse

Le mouvement **AVA** (Abolissons la Vènerie Aujourd'hui) **a fortement reculé** : fin des sabotages en Touraine et Grésigne et quasi-disparition en Bretagne. Avec un leader, Stanislas Broniszewski, de plus en plus contesté en interne**, le mouvement s'est** également **divisé**, donnant naissance à des sous-groupes, *Amis des bois*, *PACCT*, auxquels s'ajoutent **des individus beaucoup plus radicalisés**, comme la *Section anti-chasse*. Les opposants à la chasse à courre sont désormais majoritairement concentrés sur deux massifs forestiers : Compiègne et Rambouillet. La méthode est toujours la même : provocations, harcèlements, arrêt des chiens, montages d'images hors contexte avec une mise en scène angoissante, plaintes factices déposées à la gendarmerie, diffamation sur les réseaux sociaux, et envoi quotidien de communiqués pour des incidents créés de toute pièce.

Le mouvement anti-chasse s'inscrit dans **une idéologie antispéciste plus large** (qui s'est notamment illustrée ces dernières semaines par des attaques de L214 contre la viande, ou de Peta contre le lait). Cette opposition a déclenché une **solidarité nouvelle** de l'ensemble des acteurs de la chasse et de la ruralité (agriculteurs, éleveurs, sylviculteurs, cavaliers, etc.).

2. Elisa Pilarki : après un an de lynchage, la chasse à courre mise hors de cause

En novembre 2019, dans la forêt de Retz (Aisne), une femme enceinte était découverte morte de morsures de chien. Durant un an, **la chasse à courre** a été présentée comme responsable de ce drame et **lynchée sur les réseaux sociaux et dans certains médias**. Le rapport de deux vétérinaires, experts indépendants mandatés par les cours d'appel de Reims et Toulouse, concluait pourtant « *Le chien Curtis est l'unique auteur des morsures ayant causé le décès* ». En novembre 2020, l'instruction a révélé qu'**aucune trace ADN de chiens de chasse à courre** n'avait été retrouvée sur le corps et que seules celles de Curtis, le pitbull de son compagnon Christophe Ellul, y étaient présentes. **Christophe Ellul,** propriétaire de Curtis, qui ne cessait d'accuser la chasse à courre pour tromper la justice, a depuis lors été **mis en examen** pour homicide involontaire. La Société de Vènerie poursuivra en justice ceux qui ont diffamé la chasse à courre et ses pratiquants.

79 rue des Archives | 75003 Paris | venerie@venerie.fr

SOCIÉTÉ DE VÈNERIE

3. Attaques politiques contre la chasse à courre

Au cours de l'année 2020, trois initiatives parlementaires ont **tenté de faire interdire la chasse à courre** : le Référendum d'Initiative Partagée pour les animaux, et deux propositions de loi, l'une à l'Assemblée Nationale et l'autre au Sénat. **Aucune de ces initiatives n'a abouti.** Les élus ont ainsi majoritairement démontré leur attachement à **protéger cette chasse naturelle**, faisant partie intégrante du patrimoine historique et culturel de la France ; la Société de Vènerie salue cet élan spontané. Elle s'est exprimée pour dénoncer les dérives de l'idéologie antispéciste qui ne correspond pas aux attentes de nos concitoyens.

Toutefois, à l'approche des échéances électorales, certains candidats et partis attaquent de nouveau la chasse à courre pour « verdir » leur programme politique.

*« Le bien-être animal devient un thème politique majeur, remarque **Pierre de Roüalle**, président de la Société de Vènerie. La **caricature** de la chasse à courre est courante, pourtant c'est **le mode de chasse le plus naturel et le plus écologique** qui soit. Dès lors qu'elles s'inscrivent dans le respect de plans de chasse légalement établis**, les chasses traditionnelles, mêmes minoritaires, ont le droit d'exister.** Les divergences d'opinions sont légitimes en démocratie ; elles n'impliquent cependant pas de vouloir faire disparaître ses contradicteurs ».*

Contacts presse :

Antoine Gallon
Directeur de la Communication de la Société de Vènerie
agallon@venerie.fr / 06 24 59 09 82

Timothée Gaget
Relations Médias / agence Artcher
timothee.gaget@artcher.fr / 06 23 65 01 73